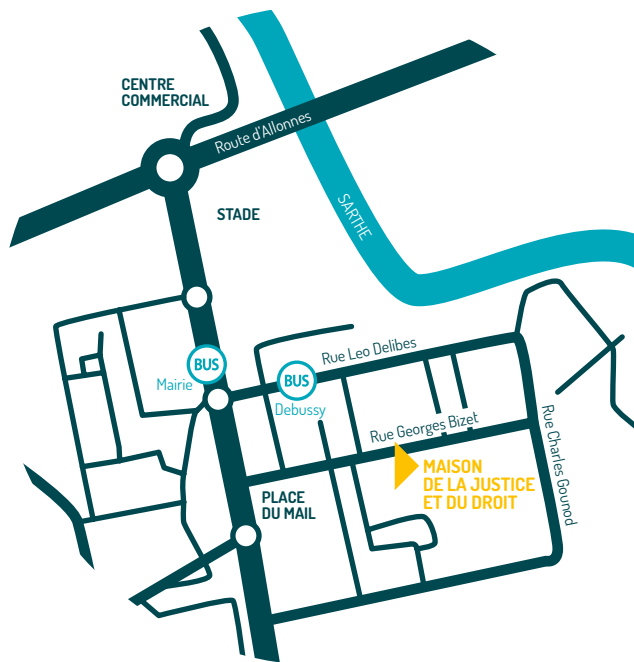


La Maison de la Justice et du Droit (MJD) est un établissement judiciaire de proximité où chaque usager peut bénéficier d'un **accueil**, d'une **écoute**, d'une **information** sur ses droits et obligations.

Service de proximité gratuit et confidentiel, la MJD est un établissement **ouvert à tous les Sarthois** quelle que soit leur commune de résidence.

En liaison avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) et grâce à l'intervention de professionnels compétents, la Maison de la Justice et du Droit vous propose :

- ▶ un accueil et une écoute de qualité,
- ▶ des permanences d'information et d'orientations juridiques,
- ▶ des consultations juridiques,
- ▶ des solutions pour le règlement amiable des petits conflits d'ordre civil.



Maison de la Justice et du Droit
10 rue Georges Bizet 72700 Allonnes

Ligne 26 - Arrêt Debussy
Bus TEMPO - Arrêt Mairie

▶ **Tél. 02 43 39 05 85**

Fax: 02 43 43 82 99
Mail : mjd-allonnes@justice.fr
Site internet : www.cdad72.org

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi
9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Le jeudi ouvert jusqu'à 19h00

Maison de la **Justice** et du **Droit** de la SARTHE



**UNE AIDE JURIDIQUE
PRÈS DE CHEZ VOUS !**

Maison de la Justice et du Droit
10 rue Georges Bizet - 72700 Allonnes

▶ **Tél. 02 43 39 05 85**

Mail : mjd-allonnes@justice.fr
Site internet : www.cdad72.org

Conception : www.mdamcreation.fr | Impression : Repro 24



L'ACCÈS AU DROIT [sur rendez-vous]

▶ Greffier

Le greffier vous écoute, vous informe sur vos droits et obligations, vous oriente vers les professionnels du droit et les associations spécialisées.

Présence quotidienne.

▶ Avocats

Conseil juridique dans tous les domaines du droit pour prévenir le contentieux, mettre en œuvre une procédure judiciaire ou réagir en cas de poursuites.

Permanence hebdomadaire.

▶ Notaires

Conseil juridique en matière de patrimoine, successions, donations,...

Permanence mensuelle.

▶ Huissiers de justice

Conseil juridique en matière de recouvrement et d'exécution des décisions de justice, établissements de constats, mise en œuvre des mesures d'exécution.

Permanence mensuelle.

▶ C.I.D.F.F (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

Information juridique en matière de droit de la famille, droit du travail, violences conjugales...

Permanence hebdomadaire.

▶ ASAV (Association d'Aide aux Victimes)

L'ASAV accompagne les victimes d'infractions pénales dans leurs démarches. Elle propose également un soutien psychologique, une aide à l'indemnisation ainsi qu'un accompagnement aux audiences.

Permanence hebdomadaire.

▶ Ecrivain public

Aide à la rédaction de tout type de courrier juridique ou administratif.

Permanence bimensuelle.

▶ FNATH 72 (Association des accidentés de la vie)

Soutien dans les démarches administratives et accompagnement juridique (handicap, maladie, invalidité, reclassement...).

Permanence mensuelle.

LE RÈGLEMENT AMIABLE DES CONFLITS [sur rendez-vous]

▶ Délégués du Défenseur des Droits

Aide à résoudre vos litiges avec l'administration ou les services publics (CAF, CPAM, Centre des impôts,...), interviennent aussi contre les discriminations dans tous les domaines, puis dans la défense des enfants (droit à l'éducation, droit de vivre en famille, droit à la protection de la vie privée,...).

Permanence hebdomadaire.

▶ Conciliateurs de justice

Le conciliateur de Justice vous accompagne pour une résolution amiable des litiges de la vie quotidienne (consommation, voisinage, logement,...).

Permanence hebdomadaire.

▶ Médiation Familiale

Information sur les objectifs et le déroulement d'une médiation familiale en vue de rétablir la communication dans les conflits familiaux et trouver une solution concrète prenant en compte les besoins de chacun (divorce, séparation,...).

Permanence bimensuelle.

UNE PRÉSENCE JUDICIAIRE [sur convocation]

▶ Délégués du Procureur de la République

Mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites pénales (composition pénale, rappel à la loi, classement sous conditions).

▶ S.A.A.J (Service Associatif d'Appui Judiciaire)

Mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites pénales (composition pénale, rappel à la loi, médiation pénale, classement sous conditions, contrôle judiciaire).

▶ S.P.I.P (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)

Aide les personnes placées sous main de justice dans leurs démarches d'insertion, contrôle le respect de leurs obligations imposées par l'autorité judiciaire (indemnisation, soins,...) et œuvre à la compréhension de leur peine tout en participant à la prévention de la récidive.

L'équipe de la Maison de la Justice et du Droit de la Sarthe vous **informe** et vous apporte **une aide juridique confidentielle et gratuite.**

▶ **Tél. 02 43 39 05 85**